



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe "NOMINATION DES DELEGUES AUXILIAIRES / SUPPLEANTS"

Selon le type de remplacement, votre demande est à saisir dans Supplé ou Aspron.

Module SUPPLE pour les remplacements suivants :

(Arrêté de nomination – SUP)

- Accident Travail (AT)
- Congé d'adoption (AD)
- Congé de maladie ordinaire (CM)
- Congé Longue Maladie (LM)
- Congé maternité (GR)
- Congé paternité si non-fractionné
- Mi-temps thérapeutique (TH)
- Stage de formation (FC)
- Autre motif (AM)

Application ASPRON pour les remplacements suivants :

(Engagement à durée déterminée ou indéterminée – PRO ou/et REP)

Sur heures protégées (REP) :

- Congé de formation professionnelle
- Congé Longue Durée
- Congé non rémunéré – raison de santé
- Congé parental
- Disponibilité pour élever un enfant de - de 12 ans
- Décharge
- Temps partiel – handicap
- Temps partiel – raisons familiales (TPF)

Sur heures vacantes (PRO) :

- Disponibilité
- Licenciement
- Retraite
- Temps partiel annuel (TPA)